

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT – Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-108 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2010

Le procès verbal de la séance du 2 juillet 2010 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le procès verbal de la séance du 2 juillet 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-109 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE ET DE LA MAISON COMMUNAUTAIRE

Conformément aux prévisions budgétaires, il est proposé de procéder au choix de l'établissement bancaire pour les financements suivants :

- emprunt d'un montant de 480 000 €, à taux fixe mensuel, sur 15 ans, pour l'opération « Maison Communautaire »,
- emprunt d'un montant de 288 000 €, à taux fixe mensuel, sur 15 ans, pour l'opération « Zone d'Activités de la Croix de Pierre ».

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées sans le tableau comparatif joint en annexe.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, à taux fixe mensuel de 3.30 %, sur 15 ans, avec amortissement constant du capital, pour les emprunts relatifs aux opérations « Maison Communautaire », d'un montant de 480 000 €, et « Zone d'Activités de la Croix de Pierre », d'un montant de 288 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à la mise en œuvre de ces financements.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-110 : REGLEMENT DE SINISTRE

La Communauté de Communes a été mise en cause par Monsieur Jérémy AOULAK, via les assurances MATMUT, pour un sinistre sur son véhicule.

L'intéressé explique avoir roulé dans un nid de poule au lieu-dit « Louména » à Gourdon ; une expertise diligentée par les assurances MATMUT a déterminé un certain nombre de réparations qui s'élèvent à 532.11 € outre les frais d'expertise.

Le dossier a été pris en charge par l'assureur de la Communauté de Communes, GAN – Philippe FERRAND, à hauteur de 302.11 €.

Reste à la charge de la Communauté de Communes la franchise d'un montant de 230.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 21 voix « pour » et 9 voix « contre » (Mmes Delmas, Laurent, Pachovski, Mrs Capy, Cambou, Guitou, Manié, Martinot, Sabatier), approuve le paiement des 230 € de franchise dans le litige ci avant présenté, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-111 : REPRÉSENTATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN : MODIFICATION DE DÉLÉGUÉ

Compte tenu de ses contraintes professionnelles, Madame Delphine Soubiroux-Magrez ne souhaite plus être représentante de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Monsieur Christian Lalande se porte candidat pour la remplacer.

Il convient d'en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le remplacement de Madame Delphine Soubiroux-Magrez par Monsieur Christian Lalande pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-112 : ZONE D'ACTIVITES DE COUGNAC : VENTE DES TERRAINS DUMITRU

Développement économique : aménagement des zones d'activités

Il est proposé au Conseil Communautaire de mettre en vente via des agences immobilières les parcelles C74 (7 790 m²) et C75 (10 220 m²) sises au lieu dit « Coumarades » sur la Commune de Payrignac. Ces deux parcelles sont inscrites en zone Nb du POS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- mettre en vente les parcelles C74 et C75 de la Commune de Payrignac auprès d'agences immobilières,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour la mise en vente auprès d'agences immobilières ainsi que pour la vente des dites parcelles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-113 : ZONE D'ACTIVITES DE COUGNAC (TERRAINS DUMITRU) : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Développement économique : aménagement des zones d'activités

Le Conseil Communautaire ayant validé en présente séance la mise en vente auprès d'agences immobilières des parcelles C 74 et C 75 sises au lieu dit « Coumourades » à Payrignac, il convient d'en déterminer le prix de vente.

Eu égard au prix d'achat des parcelles, des frais de géomètres ainsi que de leur situation géographique, le Bureau a proposé un prix de vente à 9 € / m².

Les délégués communautaires estiment que les parcelles doivent être mises en vente à 10 € / m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- fixe le prix de vente des parcelles C 74 et C 75 sises au lieu-dit « Coumourades » à Payrignac à 10 € / m²,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour la vente de ces parcelles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-114 : ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Développement économique : aménagement des zones d'activités

La Communauté de Communes a validé le règlement du lotissement de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre à Gourdon lors du Conseil communautaire du 10 février 2010.

Une délibération du Conseil Communautaire du 02 juillet 2010 a permis de modifier les distances entre chaque construction, afin de limiter les contraintes d'implantation.

Dans le contexte actuel de recherche d'économies d'énergie, liée aux réflexions menées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les entreprises peuvent être disposées à réaliser des aménagements valorisant les ressources renouvelables, comme la pose de panneaux solaires, ce qui peut constituer un effet vitrine et susciter une dynamique intéressante dans le parc d'activité.

Or, l'article 2.2.2.b. du règlement du lotissement n'admet pas de toitures en pente, ce qui limite voire condamne l'utilisation efficace de panneaux solaires.

En conséquence, et compte tenu des prescriptions mentionnées dans le Plan Local d'Urbanisme de Gourdon (zone Ux) l'article 2.2.2.b du règlement du lotissement de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre est modifié comme suit :

« b°) Couvertures : Les toitures en pente pourront être admises dans le cas d'installations de valorisation de chaleur ou d'énergie intégrées au projet de construction, dans la mesure où ceux-ci respectent l'harmonie avec les constructions environnantes. En cas de toitures en terrasse, des murs acrotères seront réalisés. »

Lecture est faite du nouveau règlement de lotissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve les termes de la modification du règlement du lotissement de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre à Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-115 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE RÉSEAUX A L'ATELIER DE MENUISERIE DE CONCORES

La Communauté de Communes a passé le 1^{er} octobre 2009 un contrat de location gérance avec M. Létendart pour une activité de menuiserie sur la parcelle cadastrale E 1730.

Les canalisations d'adduction d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de télécommunications ont été réalisées lors de la construction de la maison attenante, sise sur la parcelle n° E 1729 et traversent la parcelle de la Communauté de communes Quercy Bouriane.

Il convient de signer l'acte administratif constituant la servitude d'accès pour l'entretien et la réparation des réseaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'acte administratif de création de servitude d'accès pour l'entretien et la réparation des réseaux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-116 : BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil communautaire attribuait la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la bibliothèque intercommunale de Gourdon. Suite à la mission de diagnostic effectuée en 2007 et 2008, qui a permis de prendre l'ampleur de l'état du bâtiment, l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé plusieurs scénarii d'aménagement lors de la phase d'avant-projet sommaire.

Ces projets ne répondaient pas à l'objectif initial de stockage du fond documentaire actuel, soit environ 38 000 ouvrages.

Lors de la commission culture et patrimoine du 19 février 2010, l'avant-projet sommaire proposait une solution originale, utilisant l'ensemble du volume du bâtiment actuel. En effet, il a été proposé de supprimer les planchers des deux étages pour obtenir une surface de stockage sur l'ensemble de la hauteur des murs, accessibles par deux niveaux de coursives.

Ce concept a été étudié lors de la phase d'avant-projet définitif, notamment en termes de faisabilité technique, en tenant compte des impératifs de chauffage, confort d'été, ventilation et gestion de la propagation du bruit.

Deux réunions ont été organisées avec les partenaires financiers et la directrice de la bibliothèque, de manière à s'assurer de la fonctionnalité de l'aménagement présenté, et prendre en compte en amont les remarques émises.

Calendrier prévisionnel

Contractuellement, la phase d'études de projet s'étale sur une période de deux mois. A la suite des études de projet, une nouvelle délibération devra être prise pour valider les études de conception et autoriser le lancement de la consultation des entreprises de travaux.

Le lancement de la consultation pour les travaux est prévu dans le courant du premier semestre 2011.

Financement

Le coût des travaux est estimé, au stade du projet, à 963 523,50 € HT. Le coût total de l'opération s'élève à 1 200 000,00 € HT.

Une demande de subvention devra être envoyée à l'Etat, au Conseil Régional Midi-Pyrénées, au Conseil Général du Lot.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2007,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le dossier d'avant-projet définitif présenté pour les travaux de rénovation de la bibliothèque intercommunale de Gourdon pour un coût de travaux de 963 523,50 € HT, soit 1 152 374,11 € TTC,
- dit que des crédits sont inscrits au budget 2010 de l'opération pour un montant de 256.502,84 €;
- dit que des crédits sont à inscrire au budget 2011 pour un montant de 1 178 697,16 € TTC.
- sollicite des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Département du Lot.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-117 : BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE : REMUNERATION FORFAITAIRE DU MAÎTRE D'OEUVRE

La Communauté de Communes a passé en juillet 2007 un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la bibliothèque intercommunale de Gourdon.

A la suite d'un certain nombre de propositions d'avant-projet sommaire, la maîtrise d'ouvrage a validé, lors de la commission culture et patrimoine du 19 février 2010, un principe d'architecture permettant de répondre à la problématique de stockage des ouvrages.

Ce principe, dont la faisabilité est déclinée par l'avant-projet détaillé, conduit à une hausse de l'enveloppe travaux prévue dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre.

En effet, le projet s'est orienté vers une reprise complète de l'intérieur du bâtiment, en conservant son enveloppe intacte. Des étagères sont prévues le long des murs de structure et l'accès se fera par des coursives réparties en deux niveaux. Les opérations de démolition seront donc très complexes car elles devront aboutir à la préservation de la structure du bâtiment, tout en tenant compte des spécificités d'accès difficiles.

Ce projet recueille un avis favorable des services instructeurs, des partenaires financiers, notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Conseil Général du Lot et de la Région Midi Pyrénées.

Aussi un nouveau forfait de rémunération doit être établi pour le groupement de maîtrise d'œuvre ATELIER RK – COCO ARCHITECTURE – ID BATIMENT – DS INGENIERIE, à hauteur de 96 876,00 € TTC.

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les termes de la fixation du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre passé pour la rénovation et l'extension de la bibliothèque intercommunale de Gourdon.

Titulaire et objet du marché	Marché en € TTC	Montant d'augmentation en € TTC	Nouveau montant du marché en € TTC
ATELIER RK / COCO ARCHITECTURE / ID BATIMENT / DS INGENIERIE	52 026,00 €	44 850,00 €	96 876,00 €

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-118 : MAISON COMMUNE EMPLOI FORMATION : MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Développement économique : maison commune emploi formation

La Maison Commune Emploi Formation est dotée d'une cuisine – coin repas. Afin que les agents de la Communauté de Communes et du Syndicat Mixte du Pays Bourian puissent utiliser ce local, il convient de modifier les conventions de mise à disposition avec les différents partenaires de la Maison Commune Emploi Formation (Bureau Territorial et Mission Locale).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles pour la modification des conventions avec les partenaires de la Maison Commune Emploi Formation dans les conditions présentées ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-119 : CONVENTIONS POUR LES SERVICES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA COMMUNE D'ANGLARS NOZAC POUR LES ENFANTS RELEVANT DE SAINT CIRQ MADELON – ANNEE 2010

Action sociale : accueil de loisirs sans hébergement

La Commune de Saint-Cirq Madelon dépend du RPI de Milhac/Rouffilhac/Anglars-Nozac. Dans ce cadre, la Commune d'Anglars-Nozac gère un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans fonctionnant les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

Une participation financière est demandée à chaque commune du RPI. Cette participation est calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque commune (et non en fonction du seul nombre d'enfants utilisateur du service), sur la base d'un montant de 3.55 € par habitant pour une année.

Les communes concernées et ressortissantes de la Communauté de Communes Haute-Bouriane vont verser directement leur participation financière car chaque commune demeure compétente en matière d'enfance.

La Commune de Saint Cirq Madelon, bien que concernée par le projet, ne peut directement participer financièrement, la compétence enfance et jeunesse est communautaire.

Une convention de partenariat (jointe en annexe) doit être établie entre la Commune d'Anglars-Nozac et la Communauté de Communes.

Cette convention portera sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, pour une participation financière de 3.55 € x 166 habitants soit 589.30 €.

Pour mémoire, la prestation 2009 s'élevait à 1.87 € par habitant soit 310.42 €. L'augmentation est due au fait que la structure a ouvert en cours d'année 2009 ; le centre a fonctionné 39 jours alors qu'il est prévu 110 jours pour 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide la convention de partenariat avec la Commune d'Anglars Nozac dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-120 : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT ET DE LA CONVENTION CAF DU LOT

Action sociale : soutien à l'accueil des enfants de moins de six ans

En séance du 18 juin 2008, le Conseil Communautaire avait validé la conclusion d'une convention « relais assistantes maternelles » avec la CAF du Lot pour une période de trois ans.

Il convient d'établir une nouvelle convention avec la CAF du Lot.

Il s'agit de définir les modalités d'intervention et de versement de service « relais assistantes maternelles ». Pour mémoire, la Communauté de Communes gère deux relais assistantes maternelles, un premier à St Germain du Bel Air et un second à Gourdon.

La Communauté de Communes s'engage au respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'agrément, de conditions d'ouverture, de gestion de service, d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public ainsi que des règlements des cotisations URSSAF.

En contrepartie, la CAF du Lot s'engage à verser la prestation « relais assistantes maternelles ». Le montant de cette prestation est calculé au prorata des dépenses réalisées pour l'activité dans la limite d'un plafond et d'un pourcentage fixés annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et au prorata du temps de fonctionnement du relais assistantes maternelles.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Un budget prévisionnel sur cinq ans a été établi pour le fonctionnement du relais assistantes maternelles (cf. annexe).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles au renouvellement de l'agrément pour le fonctionnement du relais assistantes maternelles,
- valide la conclusion d'une convention « relais assistantes maternelles » avec la CAF du Lot dans les conditions présentées ci avant,
- donne un avis favorable pour le budget prévisionnel sur cinq ans relatif au fonctionnement du relais assistantes maternelles comme présenté en annexe,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-121 : REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL ET DE LA CYBERBASE

Action sociale : point bouriane et cyberbase

En séance du 25 avril 2007, le Conseil Communautaire a validé le règlement intérieur de l'Espace Socioculturel et de la Cyberbase.

Il est proposé de modifier ces règlements intérieurs (voir annexes) afin de les adapter au fonctionnement des structures et au public accueilli.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les règlements intérieurs de l'Espace Socioculturel et de la Cyberbase comme présentés en annexes,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le premier septembre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Saint Germain du Bel Air, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 24 août 2010

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe CAMBOU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Yves LOUBIERES – Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT - Pouvoir d'Eric BESSIERES à Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe MARTEGOUTE – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Serge LAMOUREUX (excusé)

A été élu secrétaire de séance : Gérard MOTTIN

N°2010-122 : CONVENTIONS AVEC LA CITE SCOLAIRE LEO FERRE POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS

Action sociale : action jeunesse

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure quatre conventions (Cf. annexes) avec la Cité Scolaire Léo Ferré de Gourdon pour la mise à en place d'animations auprès des élèves :

- ateliers informatiques (collège) les mardis de 12 h 45 à 13 h 30,
- jeux et culture ludique les mardis et vendredis de 12 h 45 à 13 h 30,
- accompagnements des initiatives jeunesse les jeudis de 11 h 30 à 13 h 20,
- ateliers informatiques (lycée) les jeudis de 12 h 00 à 13 h 30.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire.

Les conventions sont applicables dès signature et jusqu'au 24 juin 2011.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de quatre conventions avec la Cité Scolaire Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves et ce, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS